

**Comité syndical de l'EPAGE
Sequana du jeudi 21 décembre
2023
CHATILLON-SUR-SEINE**

- **Présents pour la Communauté de Communes Auberive Vingeannes Montsaigeonnais** : Monsieur Eric TRIBOULET.
- **Présents pour la Communauté de Communes le Tonnerrois en Bourgogne** :
- **Présents pour la Communauté de Communes du Montbardois** : Monsieur Francis LABREUCHE.
- **Présents pour la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon** :
- **Présents pour la Communauté de Communes du Pays d'Alésia et de la Seine** :
- **Présents pour la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais** : Messieurs-dames Jean-Marc PERTUISOT, Marjorie DUCLOZ, Alain GALLIMARD, Jean-Pierre CLERC, Christian BORNOT, Fernando GONZALEZ, Alain GAUTHIER, Michel CHAUVE, Thierry AUBRY, Jean-Michel ANTONI, Bernard SOUPAULT, Michel PITOIS, Eric TILQUIN, Franck PAQUET, Dominique BAYEN, Philippe LEFEBVRE, Thierry GRANDCHAMP, Jean-Pierre SCHAEFFER, Pierre LECOEUR, Marc STIVALET, Christian CHALIER, Florence BOUCHARD, Jean-Louis TROISGROS, Philippe VINCENT, Christophe VERDOT, Chrislaine GUELDRY, Nicolas SCHMIT, Bénigne SCORDEL, Philippe TRINQUETTE.
- **Présents pour les 96 communes ayant délégué la compétence « animation et concertation »** : Messieurs-dames Jean-Marc PERTUISOT, Marjorie DUCLOZ, Alain GALLIMARD, Jean-Pierre CLERC, Christian BORNOT, Olivier GUILLEMAN, Oliver VAN HECKE, Fabien CHAUMONNOT, Alain GAUTHIER, Michel CHAUVE, Thierry AUBRY, Bernard SOUPAULT, Michel PITOIS, Eric TILQUIN, Franck PAQUET, François RIARD, Thierry GRANDCHAMP, Pierre LECOEUR, Marc STIVALET, Christian CHALIER, Florence BOUCHARD, Jean-Louis TROISGROS, Emeric ROGER, Christophe VERDOT, Chrislaine GUELDRY, Gilles PETIT, Philippe TRINQUETTE.

Soit 58 membres présents.

Pouvoirs : Monsieur Thierry NAUDINOT à Monsieur Marc STIVALET.

Excusés : Messieurs-dames François FLEURY, Thierry NAUDINOT, Daniel SIREDEY, Maud LACHOUETTE, Florent CHODAT, Christophe FOUILLAND.

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du comité syndical et leur propose de valider le compte-rendu du précédent comité syndical. Celui-ci est approuvé sans objection.

Il leur présente ensuite l'ordre du jour :

❖ **Délibérations** :

- Choix de l'entreprise pour la réalisation de travaux de génie écologique,
- Renouvellement de l'agrément pour l'accueil d'un service civique.

❖ **Questions diverses.**

❖ Choix de l'entreprise pour la réalisation de travaux de génie écologique

Les prestations comprennent la réalisation de travaux de génie écologique sur la Seine et ses affluents sur le périmètre d'exercice de la compétence GEMAPI de l'EPAGE Sequana.

Le marché est un accord-cadre à bons de commande valable pour une durée d'un an renouvelable une fois, permettant un ajustement maximal des commandes à la réalité de terrain.

Il comprend des travaux de :

- Création de risbermes (banquettes végétalisées et boudins d'hélophytes) ;
- Retalutage de berges ;
- Création d'épis déflecteurs ;
- Recharge sédimentaire ;
- Terrassement de merlons de curage ;
- Stabilisation de berges (fascinage, caisson végétalisé) ;
- Reméandrage ;
- Remise au point bas de cours d'eau ;
- Remplacement de buses par des dalots ;
- Aménagement de diversification des écoulements ;
- Bouturage et plantation d'hélophytes.

Suite à la mise en concurrence du marché de travaux, 4 entreprises ont posé une candidature (TERIDEAL SEGEX, BONGARD BAZOT ET FILS, FRANCE CLOTURE ENVIRONNEMENT et ENTREPRISE ANDRE BOUREAU). Le jugement des offres a porté sur une analyse technique (50 points sur 100) et sur l'analyse du prix (50 points sur 100).

Après analyse des offres, la commission marchés publics du 5 décembre 2023 propose de retenir l'Entreprise André BOUREAU qui a présenté la meilleure offre : 89,5 points sur 100 dont 40,5 points sur la valeur technique et 50 points sur le prix.

| N° pli | Candidat | Prix HT | Prix TTC | Note | Classement |
|--------|--------------|--------------|--------------|------|------------|
| 1 | SAS TERIDEAL | 240 627.90 € | 288 753.48 € | 20.5 | III |
| 2 | BBF SAS | 136 392.50 € | 163 671.00 € | 36.2 | II |
| 3 | SAS FCE | 253 620.00 € | 304 344.00 € | 19.5 | IV |
| 4 | SAS BOUREAU | 98 744.99 € | 118 493.99 € | 50.0 | I |

| Candidat | SAS TERIDEAL | BONGARD BAZOT ET FILS | FRANCE CLOTURE ENVIRONNEMENT | ENTREPRISE ANDRE BOUREAU |
|------------------------|--------------|-----------------------|------------------------------|--------------------------|
| Valeur technique (/50) | 44,5 | 40 | 43,5 | 39,5 |
| Prix (/50) | 20,5 | 36.2 | 19.5 | 50 |
| Note générale (/100) | 65 | 76,2 | 63 | 89,5 |
| Classement général | III | II | IV | I |

M. Dominique BAYEN demande ce qui justifie la différence de prix entre l'entreprise André BOUREAU et les autres candidats.

Réponse : Il s'agit principalement de la distance qui les sépare de notre secteur. De plus, certains prix ont des montants très élevés par rapport aux entreprises locales, notamment concernant la fourniture de matériel ou les mètres cubes de terrassement.

M. Jean-Marc PERTUISOT demande si un estimatif des travaux à effectuer avait été fait et transmis aux entreprises.

Réponse : Un détail quantitatif estimatif a été transmis aux candidats et une visite de terrain a été organisée afin que les entreprises appréhendent au mieux la teneur des travaux pouvant être à réaliser et les conditions de terrain.

Après discussion, le comité syndical décide :

- D'approuver le choix de l'entreprise André BOUREAU pour la réalisation des travaux de génie écologique,
- D'autoriser le Président à demander les financements nécessaires auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et tout autre financeur potentiel,
- D'autoriser le Président à exécuter ce marché public,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Vote : pour à l'unanimité.

❖ **Renouvellement de l'agrément pour l'accueil d'un service civique**

Une mission de service civique est un engagement volontaire d'un jeune de 16 à 25 ans qui se met au service d'un intérêt général pour une durée de 6 à 12 mois.

En sa qualité de syndicat exerçant des compétences d'intérêt général, l'EPAGE était agréé pour l'accueil de volontaires depuis 2016. Cet agrément, accordé pour une durée de 3 ans et déjà renouvelé une fois, étant arrivé à terme en 2022, il est nécessaire de procéder à son renouvellement.

Les volontaires reçoivent une indemnité mensuelle de l'Etat d'un montant de 496,93 € ainsi qu'une indemnité complémentaire de l'EPAGE d'un montant minimum de 113,02 €. L'EPAGE accompagne le projet d'avenir des volontaires et assure une formation civique et citoyenne.

Les charges liées à l'accueil d'un bénévole en service civique pourront faire l'objet d'une subvention par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et d'autres financeurs potentiels.

M. Eric TILQUIN souhaite connaître le nombre d'heures hebdomadaires que pourra effectuer le service civique.

Réponse : la mission proposée par l'EPAGE est basée sur 35 heures hebdomadaires.

Suite à cet exposé, le Comité Syndical :

- Approuve le renouvellement de l'agrément,
- Décide d'octroyer au bénévole en service civique une indemnité complémentaire de 500 € par mois (les sommes correspondantes seront inscrites au budget),
- Autorise le Président à demander les financements nécessaires auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et tout autre financeur potentiel,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : pour à l'unanimité.

❖ Questions diverses

M. Dominique BAYEN fait remarquer que le courrier relatif à l'entretien de la végétation des berges adressé par l'EPAGE à l'ensemble de ses adhérents donne trop de responsabilités aux maires.

M. Thierry AUBRY indique que les techniciens de l'EPAGE sont à la disposition des élus pour se rendre avec eux sur le terrain et leur indiquer les arbres devant être coupés.

M. Dominique BAYEN signale que les dates durant lesquelles les travaux d'entretien peuvent être effectués ne sont pas adaptées.

Réponse : les dates d'intervention sont imposées par la Direction Départementale des Territoires de Côte d'Or.

M. Olivier GUILLEMAN souhaite un rappel des aménagements prévus à Châtillon-sur-Seine après la démolition du moulin Lemoine.

Réponse : une fois les bâtiments démolis, des travaux de restauration hydromorphologique (création de banquettes, recharges granulométriques, aménagement de blocs abris...) sont prévus, ainsi qu'un aménagement paysager du site (création d'un sentier pédagogique, aire de repos...).

M. Philippe VINCENT remercie ensuite l'ensemble des participants pour leur présence et clôture la réunion.